



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : dix-huit juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	21
votants	23

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Monsieur Olivier UCHET à Monsieur Hervé BERNE
Madame Mélanie CASCANT à Madame Agnès MARTIN.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture
le : 22/06/2026
et de la publication sur le
site internet
le : 22/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/83

**OBJET : DÉNOMINATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU
FOYER DES CAMPAGNES « ESPACE D'EXPOSITION HENRI
MANGUIN »**

Rapporteur : Madame Didier Silve,

Monsieur Silve évoque l'importante fonction culturelle, essentielle durant la saison estivale, remplie par le « Foyer des Campagnes ». De juillet à septembre, ses portes s'ouvrent pour accueillir des expositions artistiques temporaires qui participent grandement à l'animation du village et à l'attractivité de notre territoire auprès des visiteurs.

L'appellation « Foyer des Campagnes », si elle possède une valeur patrimoniale et affective à laquelle les Gassinois et les membres de notre assemblée sont légitimement attachés, n'évoque

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/83 DU 18 JUIN 2026 (SUITE)

pas spontanément la vocation de cet espace culturel. Ce manque de lisibilité peut priver nos programmations d'une partie de leur public et affaiblit l'identité artistique que la commune souhaite développer.

Afin de résoudre cette difficulté, la municipalité a recherché un point d'équilibre. La méthode retenue consiste à dissocier l'enveloppe architecturale de sa fonction intérieure : le bâtiment conservera ainsi son nom historique de « Foyer des Campagnes », tandis que la salle d'exposition proprement dite recevra une dénomination propre.

Pour baptiser cet espace, la commission culturelle a étudié les profils de plusieurs peintres illustres ayant immortalisé notre commune. Le choix s'est arrêté sur Henri Manguin. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider la création de la « Salle d'exposition Henri Manguin » au sein du Foyer des Campagnes.

Né en 1874, Manguin s'oriente très tôt vers la peinture au sein de l'atelier du prestigieux maître symboliste Gustave Moreau. Dans ce vivier d'avant-garde, il se lie d'une amitié indéfectible avec Henri Matisse, Albert Marquet et Charles Camoin. Ensemble, ces jeunes créateurs rejettent les conventions académiques et dépassent le naturalisme pour libérer la puissance de la couleur pure. En 1905, lors du célèbre Salon d'automne, leurs toiles aux tonalités jugées outrancières provoquent un scandale critique mémorable : le mouvement du fauvisme est officiellement né.

En 1904, sur l'invitation de Paul Signac, Manguin découvre les paysages préservés du golfe de Saint-Tropez. Subjugué par la clarté et l'intensité de la lumière méditerranéenne, l'artiste transforme radicalement sa palette pour y intégrer des jaunes solaires, des rouges vibrants et des bleus profonds. Contrairement à la violence chromatique ou aux tourments de certains de ses pairs, l'œuvre de Manguin exprime une profonde sérénité. Peintre de la volupté et du bonheur, il consacre son talent à célébrer la plénitude de la nature provençale, la douceur des scènes de la vie familiale et la grâce des nus féminins baignés de soleil.

Cet attachement à notre territoire se concrétise par l'acquisition de « L'Oustalet », sa propriété située près du rivage gassinois. Havre de paix loin de l'agitation parisienne, il contemple, dessine et immortalise le Golfe, nos collines et nos villages. Il s'éteint à Gassin le 25 septembre 1949. Lui rendre hommage aujourd'hui permet de sceller définitivement le lien entre Gassin et l'histoire de l'art.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 conférant au conseil municipal la compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu l'avis favorable rendu par le conseil d'exploitation de l'office de tourisme le 17 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission municipale de la culture, du patrimoine le 17 juin 2026 ;

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/83 DU 18 JUIN 2026 (SUITE)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **DÉCIDE** de maintenir inchangée la dénomination historique et patrimoniale de « Foyer des Campagnes » pour l'ensemble architectural du bâtiment communal ;
- **DECIDE** d'attribuer officiellement le nom de « Salle d'exposition Henri Manguin » à l'espace intérieur dédié aux expositions artistiques ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE